



TERMES DE REFERENCE

APPEL D’OFFRES POUR L’AUDIT FINANCIER DU PROJET « ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES SYSTEMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES SUR LES TERRITOIRES RURAUX (TERSAA 2) »

PROJET FINANCE PAR :

- **AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**
- **ACTING FOR LIFE**
- **Fondation BEL**
- **Communauté d’Agglomération – Roissy Pays de France**

« Accompagner la transition des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires ruraux (TERSAA 2) »

Généralités :

Entité : ACTING FOR LIFE
Association loi 1901
SIREN n°335 232 831
6 rue de la Haye, 93290 Tremblay en France, France
(Adresse postale : 6 rue de la Haye, BP 11911, 95731 Roissy Charles de Gaulle
Cedex)
Tel : +33 1 49 83 13

Objet : Audit du Projet : « Accompagner la transition des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires ruraux (TERSAA 2) »

Période à auditer : Deux audits, un par tranche, soit sur les périodes du 01/06/2025 – 30/11/2026 et du 01/12/2026 - 31/05/2028

Date limite de dépôts des offres : 15/05/2026 à 23h59 (UTC + 1)

Date estimée de démarrage :

- Réunion de cadrage : dans le mois suivant l'attribution du marché
- Audit de la première tranche : décembre 2026 – janvier 2027

Lieux de l'audit : Partenaire GIC, Dassa-Zoumé, Bénin

- Partenaire ETD, Lomé, Togo
- Partenaire GEVAPAF, Dapaong, Togo (zone orange/rouge selon classement MAE)
- Partenaire IMCA, Guadalajara de Buga, Colombie
- Partenaire CCAIJO, Andahuaylillas, Pérou

Soit, pour les partenaires de mise en œuvre 2 lieux d'audit au Togo, 1 dans les autres pays d'intervention. L'audit des dépenses de ces cinq partenaires se fera nécessairement dans leurs locaux, sauf en cas de contraintes sécuritaires, le lieu de l'audit pourrait alors évoluer, en concertation entre Acting for Life et les auditeurs.

- Acting for Life et rapport consolidé : au siège à Tremblay en France. Il pourrait être envisagé que cette partie de l'audit soit réalisé à distance.

Table des matières

I.	Avant-propos (Présenter ici l’OSC et son objet)	3
II.	Description du projet (Présenter le projet)	3
III.	Objectif de l’audit	6
IV.	Organisation de l’audit	7
	IV1. Méthodologie et approche de l’audit	7
V.	Déroulement et Etendue de l’audit	7
	V1. Réunion de cadrage avec l’auditeur	7
	V2. La réalisation et la restitution de l’audit financier intermédiaire et final	7
VI.	Rapports à fournir	8
VII.	Documents de référence	9
VIII.	Proposition technique et financière	9
IX.	Traitements des applications	10
	IX.1 Evaluation des applications	10
	IX.2 Budget	10
X.	Envoi des offres	10
XI.	Annexes	11
	XI.1 Budget du Projet	11
	XI.2 Questionnaire à remplir par l’auditeur et à remettre à l’Agence Française de Développement	12
	XI.3 Déclaration d’intégrité, d’éligibilité et d’engagement environnemental et social	18

I. Avant-propos (Présenter ici l'OSC et son objet)

Acting for Life (AFL) est une organisation française de solidarité internationale, fondée en 1973, qui œuvre pour le développement économique et social territorial de populations vulnérables. Depuis 50 ans, elle poursuit le même objectif : lutter contre la pauvreté grâce à l'émergence d'organisations locales répondant aux défis de l'exclusion en Afrique, en Amérique Latine.

L'ONG Acting for Life et ses 35 partenaires locaux agissent pour permettre à 5,5 millions de personnes chaque année de pouvoir vivre dignement de leur travail sur leurs terres.

L'ONG Acting for Life a conçu et mis en œuvre un mode opératoire original et rigoureux, basé sur une approche partenariale globale pour l'élaboration de projets de développement économique et social territorial.

II. Description du projet (Présenter le projet)

Le projet TERSAA 2 d'une durée de 36 mois et d'un budget de 1 733 333 Euros est financé à hauteur de 75% (soit 1 300 000 Euros) par l'Agence française de Développement (AFD).

Il a pour objectif global de contribuer à améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires des territoires face au changement climatique à travers une meilleure maîtrise de l'aval des filières. Son objectif spécifique est de renforcer les capacités des acteurs locaux, dont les femmes et les jeunes, pour soutenir la production, la mise en marché et la consommation locale d'aliments porteurs d'une identité territoriale forte comme levier pour le développement de territoires agroécologiques, inclusifs et résilients face au changement climatique.

Le projet sera mis en œuvre par AFL avec 5 partenaires locaux, auprès de 2 713 producteurs et transformateurs issus de l'agriculture familiale, dans 42 communes de 4 pays (Colombie, Pérou, Togo, Bénin). Pour garantir la disponibilité et l'accès à des aliments de qualité, produits localement auprès des consommateurs, le programme articulera 3 résultats visant : 1) Renforcer l'aval des filières en facilitant et en consolidant l'articulation entre les producteurs et les marchés notamment à travers une meilleure valorisation de l'identité territoriale des produits ; 2) Accélérer la transition agroécologique et l'adoption de pratiques résilientes face au changement climatique, et renforcer la qualité des produits notamment par la mise en place de systèmes de contrôle interne ; 3) Mobiliser les acteurs pour contribuer à la reconversion des systèmes productifs de qualité, la gestion durable des ressources naturelles et favoriser un développement équitable, durable et inclusif.

Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Dates de début et de fin du projet	01/06/2025 – 31/05/2028
Budget total contractuel	1 733 333 €
Lieux	Bénin : Département des Collines Colombie : Département de la Valle del Cauca Pérou : Province de Quispicanchi Togo : Région Maritime, Région des Plateaux, Région de Kara, Région des Savanes
Exemption ou exception validée au moment de l'instruction, relative au risque de violation des sanctions financières	Mesures alternatives au filtrage, telles que décrites dans le questionnaire de Conformité. Par ailleurs, courrier d'accréditation (ref MPN/OSC/124) de l'AFD jugeant notre corpus procédural optimal.
Objectifs de l'action	<p>Objectif global : Contribuer à améliorer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires des territoires face au changement climatique à travers une meilleure maîtrise de l'aval des filières.</p> <p>Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités des acteurs locaux, dont les femmes et les jeunes, pour soutenir la production, la mise en marché et la consommation locale d'aliments porteurs d'une identité territoriale forte comme levier pour le développement de territoires agroécologiques, inclusifs et résilients face au changement climatique</p>
Bénéficiaires directs	<p>8 593 personnes, 3 promoteurs de produits locaux et acteurs d'appuis et 42 communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 713 producteurs et transformateurs dont 50% de femmes (2 003 en Afrique et 710 en Amérique latine) : soit 600 producteurs et 50 transformateurs au Bénin, 1000 producteurs (70 OP) et 50 transformateurs (3 ESOP et 2 PME) au Togo ; 300 producteurs/transformateurs (14 OP) en Colombie ; 250 producteurs de lait, 15 transformateurs de fromage, 70 producteurs/transformateurs de cochons d'inde au Pérou ; et 378 jeunes et/ou femmes bénéficiant d'activités spécifiques. - 5 880 consommateurs, écoliers, parents d'élèves, personnel enseignant, membres des comités de gestion : 5000 élèves ; 340 membres des comités de gestion de 20 écoles au Togo, 540 consommateurs en Colombie. - 3 Promoteurs de produits locaux et acteurs d'appuis : OSC locales (IMCA, CCAIJO, GIC) - Communes : 42 communes, soit 6 du département des Collines au Bénin, 18 des régions Savanes et Kara au Togo, 12 des régions Plateaux

	<p>et Maritime au Togo, 4 de la Valle del Cauca en Colombie, 2 dans la région de Cusco au Pérou.</p>
Bénéficiaires indirects	<p>750 000 personnes Familles vivant dans les régions d'intervention : 750 000 personnes correspondant à une partie des habitants des zones d'intervention</p>
Résultats attendus	<p>R1 : Les entreprises et organisations appuyées disposent de stratégies consolidées de mise en marché pour commercialiser à des clients, privés et publics, qui valorisent la valeur socio écologique des produits du territoire.</p> <p>R2 : Les producteurs et transformateurs accroissent la qualité et la diversité des denrées alimentaires produites pour l'autoconsommation et la vente, en appliquant des pratiques agroécologiques et résilientes face au changement climatique et conformes aux exigences de qualité des marchés visés</p> <p>R3 : L'amélioration des connaissances, la mobilisation et la concertation des acteurs contribuent à la construction d'une identité territoriale reposant sur la transition des systèmes agricoles et notamment pour les jeunes et les femmes.</p>
Activités principales	<p><i>Activités pour R1 : Les entreprises et organisations appuyées disposent de stratégies consolidées de mise en marché pour commercialiser à des clients, privés et publics, qui valorisent la valeur socio écologique des produits du territoire.</i></p> <p>Activité 1.1 : Formation des producteurs et transformateurs à la gestion entrepreneuriale et à l'accès aux financements</p> <p>Activité 1.2 : Accompagnement des organisations de producteurs (OP) et entreprises dans leur développement et la mise en œuvre des stratégies de commercialisation</p> <p>Activité 1.3 : Mise en réseau d'acteurs de l'offre et de la demande des territoires et promotion de labels de confiance pour garantir l'origine agroécologie et la qualité des produits</p> <p><i>Activités pour R2 : Les producteurs et transformateurs accroissent la qualité et la diversité des denrées alimentaires produites pour l'autoconsommation et la vente, en appliquant des pratiques agroécologiques et résilientes face au changement climatique et conformes aux exigences de qualité des marchés visés.</i></p> <p>Activité 2.1 : Renforcement des capacités des producteurs en pratiques agroécologiques.</p>

	<p>Activité 2.2 : Développement des facteurs de production durables (dotations, assistance technique et suivi).</p> <p>Activité 2.3 : Formation à la transformation des produits et consolidation d'une démarche qualité</p> <p><i>Activités pour R3 : L'amélioration des connaissances, la mobilisation et la concertation des acteurs contribuent à la construction d'une identité territoriale reposant sur la transition des systèmes agricoles et alimentaires et favorisant un développement durable inclusif source d'emplois et de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes.</i></p> <p>Activité 3.1 : Sensibilisation et mobilisation des acteurs clés acteurs privés et publics du territoire sur les enjeux du consommateur local et de la gestion concertée des ressources face au changement climatique</p> <p>Activité 3.2 : Suivi et appui à la mise en œuvre de politiques locales en faveur de la transition des systèmes alimentaires territorialisés</p> <p>Activité 3.3 : Capitalisation croisée entre les territoires pour la valorisation des expériences et le partage des apprentissages.</p>
--	---

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par **Acting for Life**, financé à hauteur de 75% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe (intermédiaire et final) pour les dépenses réalisées au sein du projet. Le terme ici utilisé d'« audit financier » du projet s'apparente précisément à une mission d'exécution de procédures convenues en matière financière, conformément à la norme d'audit ISRS400 de l'IFAC ; il n'est pas attendu un audit financier de projet (qui serait à réaliser selon les normes d'audit ISA). La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par **Acting for Life** pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en annexe XI.2,
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/les-organisations-de-la-societe-civile>)
- Certifier le rapport financier présenté à l'AFD

IV. Organisation de l'audit

IV1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

IV2. Lieu d'Intervention

Les interventions se dérouleront principalement ::

- au siège d'Acting for Life, situé 6 rue de la Haye, 93290 Tremblay en France, pour les dépenses de Acting for Life et le rapport consolidé (il pourrait être envisagé que cette partie de l'audit soit réalisé à distance) et/

- auprès des partenaires de l'OSC bénéficiaires de rétrocession dans le(s) pays suivants :

- Partenaire GIC, BP 123 Dassa-Zoumé, Quartier Issalou, Rez-de-Chaussée Immeuble sis à côté de la CLCAM, face rue de l'hotel JECO, Bénin
- Partenaire ETD, BP 06192 Lomé 06, Avenue Pya, 4AFG Quartier Djidjolé, en face de la TdE - Lomé, Togo
- Partenaire GEVAPAF, Mandouri, préfecture de Kpendjal, BP : 184 Dapaong, Togo
- Partenaire IMCA, Cra. 12 #35 sur 10, Quebradaseca, Guadalajara de Buga, Valle del Cauca Colombie
- Partenaire CCAIJO, Calle Garcilaso N° 707, Andahuaylillas, Quispicanchi, Cusco, Pérou

Soit, pour les partenaires de mise en œuvre : 1 lieu d'audit au Bénin, Colombie et Pérou et 2 lieux d'audit au Togo. L'audit des dépenses de ces cinq partenaires se fera dans leurs locaux. Cependant, en fonction des conditions sécuritaires, un aménagement peut être envisagé après une discussion conjointe entre Acting for Life et le Prestataire.

Un budget estimatif des dépenses par pays / partenaire est donné à titre indicatif en annexe XI.

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps

V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par l'OSC du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à l'OSC en début de projet.

V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier intermédiaire et final

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du

dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.

- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Acting for Life ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles.

L'audit devra par ailleurs vérifier le respect du corpus procédural tel que présenté au moment de la revue du corpus procédural analysé par le Cabinet désigné et validé par l'AFD (questionnaire conformité OSC) et le respect du corpus procédural tel que décrit et validé dans le questionnaire projet.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe XI. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrite dans la partie V2 devra avoir lieu :

- Pour l'audit intermédiaire de la tranche 1 (01/06/2025 – 30/11/2026) : entre le 15/12/2026 et le 15/02/2027, pour une remise du rapport d'audit à Acting for Life au plus tard le 15/02/2027, ce qui permet une remise du rapport à l'AFD le 28/02/2027.
- Pour l'audit de la tranche 2 (01/12/2026 – 31/05/2028) et l'audit final (un rapport unique selon le modèle de compte-rendu financier de l'AFD) : entre le 15/06/2028 et le 15/08/2028, pour une remise du rapport d'audit à Acting for Life au plus tard le 15/08/2028, ce qui permet une remise du rapport à l'AFD le 31/08/2028.

A l'issue de chaque mission d'audit auprès des partenaires, l'auditeur présentera une note de synthèse pour chacun de des partenaires à Acting for Life, ce qui permettra l'élaboration du rapport financier consolidé.

Le rapport d'audit de la Tranche 1 devra être fourni dans les trois mois (ou dans les 6 mois pour les CPP) qui suivent la fin de la Tranche et celui de la Tranche 2 dans les 6 mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées

inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe XI2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de financement du projet entre Acting for Life et l'AFD
- Le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, en fonction de l'AMI auquel le projet a été déposé et sélectionné, est disponible sur le site de l'AFD : <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154>
- Conventions entre Acting for Life et chaque partenaire du projet
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet au 30/11/2026 (rapport intermédiaire tranche 1) et au 31/05/2028 (rapport final).
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à Acting for Life :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Plusieurs versions selon que l'audit des dépenses du partenaire GEVAPAF et/ou de Acting for Life et du rapport consolidé est réalisé à distance ou dans les locaux respectifs.
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si le marché est supérieur ou égal à 20 000 euros (cf. Annexe XI.3).

IX. Traitements des applications

IX.1 Evaluation des applications

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante (à adapter par l'OSC) :

Critères	
OFFRE TECHNIQUE	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%
<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
OFFRE FINANCIERE	40%
TOTAL	100%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet **TERSAA 2** et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

IX.2 Budget

Le budget maximum pour l'audit est de 50 000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain, incluses.

X. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence : « TERSAA 2 – Audit financier », impérativement aux adresses suivantes :

- Julia Baumuller : jbaumuller@acting-for-life.org
- Sara Teillard : steillard@acting-for-life.org
- Estelle Dandoy : edandoy@acting-for-life.org

- Nicolas Barbe : nbarbe@acting-for-life.org

avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 15/05/2026 à 23h59 (UTC +1)

XI. Annexes

XI.1 Budget du Projet

N° projet : CZZ3954 Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total dépenses prévisionnelles (convention) (en €)	Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Dépenses prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des dépenses prévisionnelles /total dépenses prévisionnelles (convention) (en %)
Types de dépenses (en €) (à détailler et sigles à expliciter)				
Sous total 1 - Immobilier, équipements techniques et mobilier	116 474	58 708	57 766	7%
Sous total 2 - Achats et services extérieurs	228 544	103 712	124 832	13%
Sous total 3 - Frais de services, d'études et de prestations externes	240 434	57 266	183 168	14%
Sous total 4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission	117 017	35 696	81 321	7%
Sous total 5 - Activités non ventilables	197 195	72 837	124 358	11%
Sous total 6 - Ressources Humaines	592 085	293 756	298 329	34%
Sous total 7 - Fonds redistributifs	28 719	10 570	18 149	2%
A-Sous-total coûts directs (1+2+3+4+5+6)	1 520 468	632 545	887 923	88%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)			0	0%
C-Total coûts directs (A+B)	1 520 468	632 545	887 923	88%
D-Coûts indirects	212 865	88 556	124 309	12%
- 14% maximum de la ligne C (défini dans l'AMI concerné)	212 865	88 556	124 309	12%
TOTAL GENERAL (C+D)	1 733 333	721 101	1 012 232	100%

Budget indicatif par tranche et par partenaire (en coûts directs)

Partenaire	Pays	T1	T2	Total
GIC	Bénin	100 467	93 192	193 659
GEVAPAF	Togo	82 237	55 080	137 317
ETD	Togo	106 394	87 636	194 030
CCAIJO	Pérou	113 484	116 246	229 730
IMCA	Colombie	123 830	167 144	290 974
AFL	France	173 855	300 903	474 758
	Total	700 267	820 201	1 520 468

RESSOURCES

N° du projet : CZZ3954 Tranche 1 : 18 mois Tranche 2 : 18 mois	Total ressources prévisionnelles (convention) (en €)	Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 1 (en €)*	(automatique) Ressources prévisionnelles (convention) Tranche 2 (en €)	(automatique) Part des ressources prévisionnelles /total ressources prévues (convention) (en %)
1 - Contribution de l'AFD et des Ministères français				
Subvention de l'AFD (DPA-OSC)	1 300 000	540 826	759 174	75%
Part de la subvention AFD (DPA-OSC) reçue en tranche 1 mais non consommée en tranche 1				
Sous-total 1 - Contribution AFD et des Ministères français	1 300 000	540 826	759 174	75%
2 - Autres ressources mobilisées				
2.1 - Ressources d'origine privée				
Total des valorisations d'origine privée (cf onglet valorisations)			0	0%
Fonds apportés par l'OSC	338 333	132 775	205 558	20%
Autres fonds privés (à détailler)				
Fondation BEL	20 000	10 000	10 000	1%
			0	0%
Sous-total 2.1 - Ressources d'origine privée	358 333	142 775	215 558	21%
2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale				
Total des valorisations d'origine publique (cf tableau des valorisations)			0	0%
Collectivités territoriales françaises (à détailler)				
Communauté d'Agglomération - Roissy Pays de France	75 000	37 500	37 500	4%
			0	0%
Sous-total 2.2 - Ressources d'origine publique française et internationale	75 000	37 500	37 500	4%
Sous-total 2 - Autres ressources mobilisées	433 333	180 275	253 058	25%
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES	1 733 333	721 101	1 012 232	100%

XI.2 Questionnaire à remplir par l'auditeur et à remettre à l'Agence Française de Développement

LISTE DE VERIFICATION AUDIT FINANCIER

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offres s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à **annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit intermédiaire ou final**. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Auditeur (nom/statut/adresse) :

Certification/qualification :

OSC ou partenaire audité :

Dates de l'audit et période couverte :

N° convention AFD

Montant audité :

Tranches : Compte-rendu tranche 1 (intermédiaire) ou compte-rendu de la Tranche 2 (final) : préciser

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
Avant AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ? A partir AMI 2023 : L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 60% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérifications pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		
Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre procédural tel que décrit dans le questionnaire « conformité OSC est-il bien respecté ? - Les procédures et mesures décrites dans le questionnaire « conformité projet » ont-elles bien été respectées ? - L'engagement contractuel et l'absence de mise à disposition de fonds à des personnes listées dans le cadre du projet sont-ils respectés ? Le contrôle du respect de l'engagement pourra être fait par tous moyens adaptés (incluant le filtrage), sur la base d'un échantillon de dépenses (comportant le cas échéant des transferts monétaires et/ou ressources économiquement exploitables) financées au moyen de la subvention octroyée par l'AFD 		

- Lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'une exemption, d'une exception, d'une dérogation ou de mesures alternatives au filtrage le projet répond-il bien aux cadres prévus par la fiche outil 10 du guide méthodologique du dispositif « Initiatives OSC » ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25 % maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
- Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire? - Si vous avez constaté une variation supérieure ou égale à 20% du total de chacune des rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Les critères relatifs aux ressources ont-ils été respectés (% maximum de co-financement et part des subventions d'origine privée le cas échéant) ?		
Les ressources indiquées dans le compte rendu final sont-elles bien celles affectées au projet ? (bonne imputation des dépenses par bailleur)		
Si vous avez constaté une modification substantielle du plan de financement, du pourcentage de financement de l'AFD ou des co-financiers, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5 % du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Les coûts indirects sont plafonnés à un % maximum des coûts directs du projet, tel d'indiqué dans l'AMI auquel a été déposé et sélectionné le projet		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4. Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		

Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5. Contrôle des dépenses		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les règles communautaires (OSC françaises) ou nationales (OSC de droit local) ont-elles été respectées ? - Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ▪ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ▪ Les principes de transparence, de non discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ? - A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ? 		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention? - Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? 		

<ul style="list-style-type: none"> - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ? 		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 €) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le Projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention ? 		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ? 		

<ul style="list-style-type: none"> - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? - Le Bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ? 		
<p><u>Pour les CPP uniquement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de personnel Siège directement imputées au projet sont-elles bien justifiées et correspondent-elles bien à du temps <u>exclusivement consacré aux activités</u> de la CPP ? - Les investissements réalisés (construction, réhabilitation d'infrastructures ou gros équipements) représentent-ils bien moins de 40% du budget total de la CPP ? - L'OSC a-t-elle bien contribué en fonds d'origine privée à hauteur de 5% minimum (en argent et non en valorisations) à la CPP ? 		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
<p>Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offres, les rétrocessions, les ressources du projet et les valorisations réalisées au cours du projet.</p>		
<p>Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.</p>		

XI.3 Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : Audit financier du projet « Accompagner la transition des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires ruraux (TERSAA 2)» (le "**Marché**")

A : Acting for Life (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

électronique <http://www.worldbank.org/debarr2>;

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

ii. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;

iii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial³.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler

² Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

³ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁴ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁴ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.